

## ELECTION PRÉSIDENTIELLE ANTICIPÉE

# Des requêtes (en annulation) comme s'il en pleuvait

*Deux candidats ont déposé des requêtes à la Cour suprême aux fins d'invalider certaines candidatures. La Haute cour a encore quelques jours pour rendre l'arrêt définitif portant sur les candidats retenus à la prochaine présidentielle.*

C'est le branle-bas de combat du côté de la Cour suprême. De mémoire de journaliste, il n'y a jamais autant de recours en annulation pour les candidatures approuvées provisoirement par la Haute Cour.

Le 29 janvier, la section administrative statuant en matière électorale, avait sur les 20 personnes qui ont fait acte de candidature pour la prochaine présidentielle, rejeté 4. Provisoirement. Ceux-ci avaient jusqu'à mercredi, à 23h59 pour contester le rejet. Jusque là tout va bien.

Sauf que ce 31 janvier, l'on apprenait qu'il a plu des recours à la Haute Cour. Et pas forcément ceux qui étaient attendus.

LIRE SUITE PAGE 3



Cour suprême

### Prières aux heures officielles Du 1er au 05 Février 2019

Lever du soleil:

06h 02mn

Coucher du soleil:

18h 39mn

Fadjr : 04h 50mn

Dhouhr : 12h 24mn

Ansr : 15h 54mn

Maghrib: 18h 42mn

Incha: 19h 56mn



### POLITIQUE

## Ali Mhadji réintégré à l'Assemblée Nationale

LIRE PAGE 2

Visitez le site de la Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

## POLITIQUE

# Ali Mhadji réintégré à l'Assemblée Nationale



*Dans une lettre, le président de l'Assemblée de l'Union a autorisé le député Ali Mhadji de reprendre ses activités au sein de l'institution parlementaire. Le chef du perchoir et élu de la région de Nyumakélé trouve la réintégration du député de la région de Hambou légitime.*

C'est par le courrier N°19-013/8/AU que le président de l'Assemblée de l'Union, Dr

Abdou Ousseine, a annoncé au député de Hambou, Ali Mhadji, qu'il est autorisé à reprendre ses activités au sein de l'institution parlementaire. « Suite à l'examen de votre requête citée en objet, le bureau de l'Assemblée de l'Union, s'est prononcé en faveur de votre réintégration, dans les rangs de l'institution parlementaire, entraînant de facto, l'arrêt des activités de votre député-suppléant au sein de l'institution », lit-on dans cette lettre adressée

au député Ali Mhadji dont La Gazette des Comores s'est procuré une copie.

Joint au téléphone, le président Abdou Ousseine considère la procédure comme étant « légitime ». « La procédure de la levée d'immunité du député Ali Mhadji et des autres députés a été demandée par le procureur de la République dans différentes affaires. Aujourd'hui, on voit que la Cour Suprême a validé sa candidature. Cela veut dire qu'il n'a plus de problème avec la justice », explique le président de l'Assemblée de l'Union, Abdou Ousseine.

Le député de Nyumakélé a toutefois expliqué lors de cet entretien téléphonique que la requête du député Mhadji a été belle et bien légitime. Pourquoi attendre si longtemps pour donner une réponse ? A en croire le président de l'institution parlementaire, Mhadji a été exclu par deux raisons. D'abord parce qu'il ne se présentait pas au parlement et que sa « procuration était irrecevable » car établi hors procédure, ce qui expliquait son remplacement par son suppléant. Ensuite, son interpellation dans une affaire avec la justice qui a été à l'origine de la levée de son immunité

ainsi que deux autres députés. « Du moment où il dépose une requête en date du 18 décembre dernier, toute la procédure devait être suivie et il vient de gagner sa cause. Dossar par exemple, il n'a plus sa protection mais continue à venir et à travailler. Ali Mhadji lui a été absent pendant une longue période. Son exclusion peut alors se justifier », précise-t-il.

Pour rappel, Ali Mhadji fait partie des quatre députés visés par la justice comorienne en Octobre dernier. Après un premier essai de vote au sein du bureau, composé de neuf membres, la procédure avait avorté. C'est au cours d'une deuxième convocation qui a lieu en présence de six membres que trois des quatre parlementaires perdent leur immunité parlementaire. Ali Mhadji, Tocha Djohar, poursuivis dans l'affaire de la main coupée du sergent Ali Radjabou et Mohamed Bacar Dossar pour l'affaire dite de la citoyenneté économique. Ce dernier dossier qui devait « emporter » le député et ancien directeur de la sûreté, Abou Achirafi s'est vu exclure de la liste et lavée de toute charge.

A.O Yazid

## CONSEIL HEBDOMADAIRE DE L'EXÉCUTIF DE NGAZIDJA

# Mohamed Abdou, candidat de Hassan Hamadi au gouvernement d'Anjouan

*Hier jeudi, l'exécutif de l'île de Ngazidja a tenu un son conseil hebdomadaire et c'était l'occasion pour Hassani Hamadi, candidat à la présidentielle du 24 mars prochain, de présenter son candidat à la prochaine élection du gouverneur d'Anjouan. Et il s'agit de Mohamed Abdou.*

Hassane Hamadi, un des 16 candidats à la présidentielle de mars et avril prochain vient d'annoncer son alliance avec un autre candidat au poste de gouverneur de l'île d'Anjouan. Il s'agit de Mohamed Abdou, natif de Domoni. Il est désormais l'allié potentiel de l'actuel gouverneur de l'île de Ngazidja pour les élections des gouverneurs à Anjouan. L'annonce a été faite mercredi dernier à Mrodjou lors du conseil hebdomadaire exceptionnel dont les



Hassani Hamadi entouré des membres de son exécutif

secrétaires généraux et les directeurs généraux ont été conviés.

« Exceptionnelle parce que, non seulement toute l'administration y était présente mais aussi l'occasion pour Hassan Hamadi de présenter auprès de l'administration de Ngazidja le candidat aux élections des gouverneurs à

Anjouan », explique Issihaka Mdahoma, le porte-parole de l'exécutif de l'île de Ngazidja. Selon lui, le conseil a été informé de manière officielle, trois jours après la proclamation de la liste provisoire des candidats à la présidentielle du 24 mars prochain dont Hassane Hamadi a vu sa candidature

acceptée. « Le gouverneur nous a informé que sa candidature a été retenue provisoirement », ajoute-t-il.

Le porte-parole de l'exécutif de l'île a montré qu'il y a eu à la fin du conseil, une prière pour que le tout puissant protège les Comores et sa population mais aussi pour un bon déroulement de ces échéances électorales pour que la paix règne dans l'ensemble du territoire national. Issihaka Mdahoma assure aussi que l'exécutif de Ngazidja est à pied d'oeuvre pour ouvrir des négociations avec les autres candidats à l'élection des gouverneurs de Ngazidja et Mohéli, afin de voir le candidat idéal pour battre campagne ensemble. « Nous voulons un candidat sérieux comme Hassane Hamadi », conclut le commissaire à la Fonction publique de Ngazidja.

Ibnou M. Abdou

## ELECTION PRÉSIDENTIELLE ANTICIPÉE

## Des requêtes (en annulation) comme s'il en pleuvait

Prenons le cas de Said Jaffar El-Macelie, dont la candidature a été approuvée. Dissident du Juwa, il a introduit une requête aux fins d'annuler 4 candidatures et non des moindres. Les 3 concernant des personnalités issues de l'opposition. La plus étonnante est celle d'Ibrahim Mohamed Soulé, investi par le Juwa et dont la primaire a été contestée par le requérant, lui-même il est vrai. El-Macelie estime « que la désignation de Ibrahim Mohamed Soulé comme candidat du parti Juwa n'est pas conforme aux règles et aux procédures fixées par les statuts ». Celui-ci explique que le secrétaire général du Juwa est en détention, et n'a émis aucune délégation de pouvoir à son adjoint, Abdou Said, pour signer la lettre d'investiture.

El-Macelie a aussi procédé à deux autres attaques. L'une concerne le député Ali Mhadji et l'autre Mohamed Ali Soilih. Il est reproché au premier d'avoir fait l'objet d'une levée immunitaire suivie d'un mandat d'arrêt par un juge d'instruction. Quant au deuxième, « il est poursuivi pour des faits de droit commun et de détournements de deniers publics et qu'il est contraint par la chambre d'accusation de la Cour d'appel de Moroni qui lui imposent les mesures d'interdiction de

recevoir ou de participer à des réunions publiques ou privées, l'interdiction de quitter son domicile ou sa résidence sauf en cas de nécessité avec autorisation du juge ».

Le malaise vagal du président de la république s'est invité à la fête. El-Macelie demande donc l'invalidation de la candidature de Azali Assoumani suite à son malaise vagal mais aussi « parce que son état de santé laisse un doute pour briguer un mandat à la magistrature suprême de l'Union des Comores ». Il a par ailleurs regretté « qu'en vertu du droit du peuple comorien de connaître l'état de santé de son président, son bulletin de santé n'a pas été publié ».

Autre candidat qui a demandé l'invalidation des candidatures à la pelle, Bourhane Abdallah. Celui qui avait fait mouche lors d'une conférence de presse au cours de laquelle, il disait qu'une fois au pouvoir, il allait sortir le pays de la zone franc, supprimer l'armée et abandonner le français pour l'anglais. Bourhane Abdallah dont la candidature a été provisoirement rejetée au motif d'un certificat de résidence incertain, a lancé des attaques tous azimuts. Mais avant de s'en prendre aux autres, il a certifié qu'il habitait bien à Dembeni dans le Mbadjini

depuis plus de 12 mois. « Et que cet élément ne peut être retenu pour constituer le motif du rejet de ma candidature ».

Ceci étant clarifié, Bourhane Abdallah est passé à la vitesse supérieure. Pour lui, il faut invalider la candidature du leader de l'Updc, Mohamed Ali Soilih, car « il est actuellement poursuivi par la justice comorienne et inculpé pour détournements de deniers publics. L'arrêt n°98/18 du 11/12/2018 de la Cour suprême (sic) lui interdit de recevoir ou de participer à des réunions publiques ou privées ; etc. Bourhane est revenu sur l'affaire Boule Mining mais estime aussi que « la Cour doit se pencher sur la déclaration de patrimoine du candidat Mohamed Ali Soilih pour voir si elle concorde avec ses moyens financiers issus de postes juteux qu'il a occupés pendant des dizaines d'années ».

En outre, Bourhane Abdallah estime que le député Ali Mhadji est en fuite puisque « recherché par la justice et qu'il n'a aucune adresse connue à ce jour ». « Ainsi bien qu'à ce jour, ce candidat n'est pas condamné et n'est pas privé de ses droits civiques, je demande à la Cour pour des raisons d'éthique, (...) de disqualifier sa candidature ».

Quant à Salim Saandi, le requérant a indiqué qu'il « est de notoriété publique qu'il réside en France et ne peut produire un certificat de résidence en Union des Comores ».

Enfin pour ce qui est du président de la république, par ailleurs candidat à sa propre succession, « il a été constaté que ce dernier souffre de malaises vagues (...). Cette situation laisse présumer qu'il n'est pas en bonne santé ». Raison pour laquelle, il demande l'annulation de sa candidature.

Inutile de dire que l'opinion publique attend avec un intérêt qui va crescendo, la publication de l'arrêt définitif des candidats retenus pour la présidentielle.

Fsy

## Youssef Boina retire sa candidature

A l'heure où nous mettons sous presse, nous apprenons que Youssef Boina, aurait retiré sa candidature à la présidentielle. Membre influent de l'Updc, son retrait pourrait être motivé par l'objectif de donner plus de chance à leur leader Mohamed Ali Soilihi.

## ECHÉANCES ÉLECTORALES ANTICIPÉES

## Du Front Démocratique à l'Alliance de la Mouvance Présidentielle

*Moustoifa Said Cheikh a introduit une requête à la Cour suprême afin de contester le rejet de sa candidature à la prochaine présidentielle. Le motif de ce rejet est la non reconnaissance du Front démocratique par la loi sur les partis. Problème, l'Amp pourrait être dans le même bateau.*

Le leader du Front Démocratique, Moustoifa Said Cheikh a attaqué la décision de la section constitutionnelle statuant en matière électorale, laquelle avait rejeté sa candidature. L'un des motifs invoqué par l'institution pour expliquer le rejet de la candidature était la non reconnaissance du Front Démocratique par la loi. Ainsi, Moustoifa Said Cheikh a expliqué « que le rejet de sa candidature est intervenu sur une base non constitutionnelle. En vertu de l'article 53 de la constitution, les critères des candidats dépendent non pas d'une appartenance à une formation politique ou pas mais des critères individuels et d'insularité ».

En outre le deuxième moyen cité



par le requérant est « que le rejet de la candidature n'est pas une mesure qui sanctionne uniquement le Front Démocratique. En effet, en rejetant ma

candidature, la Cour suprême, au vu des motifs, a sanctionné le parti mais elle a également sanctionné Moustoifa Said Cheikh alors que je répons per-

sonnellement aux critères d'éligibilité.

Le rejet de la candidature du plus célèbre prisonnier politique comorien de l'époque des mercenaires, aurait en outre fâché en haut lieu. Non pas parce qu'il a passé 5 années en prison sous Abdallah, loin de là. La Cour suprême en se fondant, pour invalider la candidature de Moustoifa, sur la loi portant organisation des groupements et des partis politiques pourrait être embêtée. La raison ? Mhoudine Sitti Farouata qui brigue le governorat de l'île de Ngazidja, Anissi Chamsidine qui veut être à la tête de Ndzuani et Mohamed Fazul qui veut s'auto-succéder à Mwali ont déposé leur candidature sous l'étiquette « Amp ». Amp comme Alliance de la Mouvance Présidentielle. Celle-ci, tout comme le Front Démocratique, n'est pas « reconnue » par la loi. Pour rappel, 6 formations politiques ont une existence légale : Rdc, Juwa, Crc, Radhi, Orange et Updc.

Fsy

## PATRIMOINE HISTORIQUE

## Nettoyage du Palais Guerezani d'Itsandra-Mdjini

Le dimanche 27 janvier l'Association des Étudiants Solidaires d'Itsandra-Mdjini (AESIM), les Jeunes du Patrimoine des Comores, l'association Twamaya, La Maison de l'écotourisme de Ngazidja, la JIM d'Iconi et le Mouftorat ont nettoyé les remparts du Palais Guerezani de la Medina d'Itsandra qui est un des attraits historiques et touristiques de notre pays. C'est une forteresse construite au XVIIème, reliée à la ville par une allée munie d'escaliers et bordée de part et d'autre d'une muraille de 130 mètres de long. Il faut savoir qu'Itsandra Mdjini est l'une des petites cités maritimes du XIVème siècle. Berceau de la civilisation swahilie, elle fut longtemps la capitale de Ngazidja et était dotée du premier port maritime.

Ce site figure dans la Liste indicative que notre pays a soumise à l'Unesco pour ce qui est du patrimoine culturel immobilier comorien, constitué notamment de sites archéologiques du XIIIème et XVIème siècle, pour les plus connus, de palais royaux, d'édifices religieux, de fortifications et de places publiques.

Dans cette liste indicative figurent entre autres les Ecosystèmes Marins de l'Archipel, les Ecosystèmes terrestres et paysage culturel, le Paysage

Culturel des Plantations à Parfums des Iles de la Lune et les Sultanats Historiques des Comores.

Parmi les éléments avancés pour demander l'inscription de ces sites historiques à la Liste du Patrimoine Mondial, il a été mentionné que « Les sultanats historiques des Comores bien qu'ils s'inscrivent dans la civilisation swahilie, portent néanmoins des caractéristiques spécifiques aux Comores intimement liées entre autres aux sultans batailleurs, à la protection contre les invasions malgaches, à l'occupation de l'espace et à la vie sociale dominée par le grand mariage. La forme spécifique des palais, le style de l'architecture intérieure, les remparts, les portes monumentales des places publiques constituent une contribution originale et unique au patrimoine mondial. »

A l'heure, où le pays s'engage dans des échéances électorales pour la désignation du chef de l'Etat et des gouverneurs des îles, il ne serait pas vain de demander aux prétendants à ces hautes fonctions, la place qu'ils comptent accorder à cette thématique.

En effet l'article 4 de la « Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel » chacun des Etats parties à la présente Convention reconnaît que l'obligation



d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel et situé sur son territoire, lui incombe en premier chef.

Il s'efforce d'agir à cet effet tant par son propre effort au maximum de ses ressources disponibles que, le cas échéant, au moyen de l'assistance et de la coopération internationales dont il pourra bénéficier, notamment sur les

plans financier, artistique, scientifique et technique.

Ainsi, il lui appartient en premier de montrer à la Communauté internationale, notre volonté de prendre à bras le corps la protection de nos sites naturels et historiques. Les initiatives citoyennes c'est bien mais l'implication de l'Etat c'est encore mieux !

Mmagaza

## SOCIÉTÉ

## Vingt-six agents comptables formés pour le logiciel EBP

La société SONELEC (société nationale d'électricité) a organisé conjointement avec le cabinet d'audit comptable Mzars une formation au bénéfice des agents comptable des sociétés SONELEC et SONEDE. Les 26 agents formés devront se familiariser avec ce nouvel outil de comptabilité. Pour le directeur général de SONELEC, Abdou Said Mdahoma, ce nouvel instrument devrait faciliter le travail de ces agents des deux sociétés tout en saluant les valeurs accordées à cette dernière.

Une cérémonie de remise d'attestation aux agents comptable des sociétés SONELEC et SONEDE a eu lieu mardi 29 janvier dernier à Moroni. Ouvert depuis le 21 janvier, la formation a duré une semaine. Ils sont vingt-six agents comptables et assistants au total qui ont suivi cette formation. Pour le formateur, Frédéric



Randrianaisoa du cabinet Mzars Fivoarana, cette formation devrait permettre aux agents de répondre aux besoins des sociétés SONELEC et SONEDE. Ce dernier a précisé que tous les participants ont répondu présents de par leur motivation et leur participation aux différentes séances offertes tout au long de la semaine.

Pour sa part, le directeur général de la société SONELEC, Abdou Said Mdahoma a rappelé que l'objectif de

cet atelier de formation aux agents comptables et assistants a pour objectif de renforcer les capacités des comptables et financiers des deux sociétés nouvellement créés par le gouvernement sur les outils de saisi comptable, le rapprochement bancaire, la vérification des soldes des comptes comptables ainsi que les procédures et utilisation du logiciel EBP. Saluant l'assiduité, l'intérêt livré par les participants, le directeur général de SONE-

LEC a expliqué que cette formation a permis à l'évaluation de ces experts.

Pour rappel, cette formation a été axée sur les outils de la comptabilité et de l'utilisation du logiciel comptable EBP. La familiarisation avec ce nouveau logiciel EBP est un instrument, selon Abdou Said Mdahoma, qui devrait ouvrir sans nul doute, de nouvelles perspectives dans l'appréhension et la conduite quotidienne des tâches et responsabilités de ces agents. « Je me réjouis des résultats combien éloquentes auxquels vous êtes parvenus au terme de vos travaux appliqués, ce dont je ne pouvais d'ailleurs pas douter au regard de la qualité des participants que vous êtes », avance-t-il. Avant de clore ses propos, le directeur de SONELEC a remercié le cabinet Mzars qui ont facilité l'organisation et le déroulement de cette session.

A.O Yazid

## FOOTBALL : CHAMPIONNAT 2019 (D1), PHASE RÉGIONALE

**Bonbon Djema, fin à la série de malédiction (4-0)**

*La série de guignes, en matière de victoire (1 nul et 2 échecs), qui frissonne bonbon Djema de Moroni paraît se dissiper. L'éclatante victoire (4-0) acquise à Moroni le mercredi 30 janvier 2019, lors de la 4e journée face à l'Union Sportive de Mbeni en désarroi et technico-tactiquement absente, illustre notre thème. Le nouveau coach Mchangama Lucien Cyla est-il le marabout du désenvoûtement ? En tout cas, malgré un décevant festival de maladresses, Ali Nssime, Rapid Fassoiha, Izidine et Djawula n'ont pas fait de cadeau.*



Les auteurs des deux buts de la 1ère période ont montré la soif de conquête de Bonbon Djema : Ali Nssime et Rapid Fassoiha (2-0). Au retour des vestiaires, les deux autres buts d'Izidine et de Djawula ont anéanti les derniers espoirs mbeniens. Finalement, cette 4e journée, synonyme de fin de malchance, fut une simple balade de santé pour Bonbon Djema.

**Bm Gondet**

**Résultats 4e journée**

Élan # Aventure (0-4)

Abeilles # Jacm (2-0)

Bonbon Djema # Usm (4-0)

Amicale # Volcan (0-1)

Ngaya # Apaches (3-3)

Enf. Com # Fc Male (1-1)

**L**e rituel de désenvoûtement, entrepris par Bonbon Djema de Moroni après 3 journées sans victoire, s'est révélé fructueux, à

l'occasion de la 4e journée. Est-ce un avertissement fort que les protégés du nouveau coach Mchangama Lucien Cyla lancent aux autres prétendants au

titre de Ngazidja ? Da la 11e minute du coup d'envoi, la cadence du jeu déclenchée par les locaux prédisait déjà la fin de la malédiction.

**Communiqué du 25 janvier 2019**

En vertu de la gestion commerciale de la nouvelle société de l'électricité SONELEC au niveau nationale et suite à sa rencontres avec les organisation de la société civiles des Comores dont la Fédération des Consommateurs, qu'elle informe désormais à sa clientèle, l'harmonisation de prix de l'électricité pour tous ses différents compteurs en conformité des puissances souscrites par les clients et fournies par SONELEC aux heures de pointe. Cette harmonisation des tarifs de l'électricité rentrée en vigueur depuis le mois de décembre, devrait donc corriger une inégalité vielle de plusieurs années est déjà effective au niveau de Mohéli et cette fois, le tour de Ngazidja pour finir à Ndzuani.

Elle est harmonisée comme suit : **Le prix du kilowattheure : 120 fc**

**Compteurs Monophasés de 10 à 20 ampères :**

1. Partie fixe 36,30 fc /jour
2. Abonnement compteur 25 fc/jour
3. Redevance audiovisuel 250/mois quelque soit le nombre de recharge
4. TCA 3%

**Pour les Compteurs Triphasés de 30 à 60 ampères :**

1. Partie fixe 326,70 fc /jour
2. Abonnement compteur 25 fc/jour
3. Redevance audiovisuel 250/mois quelque soit le nombre de recharge
4. TCA 3% Cette harmonisation n'est pas applicable aux clients MT

**Taanrifa**

Hawulawana Neswarafa Yabiyashara Yahe Leshirika Lagnumeni La Mwendje Latwayifa SONELEC ;  
Holiho Ndo Monano Yamdjulizo Namhashirisho Waho Mwenezo Ze Gnishuru Kawanyiinda Zahe Zebeyi Zamwendje Hosoni Mwe Makungumagno Yamdayinliyo Yemaraayiya ;

Ye SONELEC Ngue Djulizao Woontsi Ye Makiliya Wahao « Ma-Mwe » Yazamani Ukaya, Rangu Ndo Mwezi Wa Janvier Wunu, Zegnushuru Zahe Ze Konteri Za Carte Zadolipvwa Nowahe Ze Koteri Za Disk Wa Wotshe Ziyenezihha Djumwa Zen Konteri Piya Henamna Yinu :

Kilo Ya Mwendje : **Ryali Shirini NaNe "120 fc"**

**Compteurs Monophasés de 10 à 20 ampères :**

1. Partie fixe Riyali Mfukare Narobowo Ndzima Usiku "36,30 fc /jour"
2. Abonnement compteur Riyali Ntsanu Usiku "25 fc/jour"
3. Redevance audiovisuel Riyali Mengo Mitsanu Mwezi "250/mois"
4. TCA 3%

Pour les Compteurs Triphasés de 30 à 60 ampères :

1. Partie fixe Riyali Mengo Mirandaru Nandradaru Usiku "326,70 fc /jour"
2. Abonnement compteur Riyali Ntsanu Usiku "25 fc/jour"
3. Redevance audiovisuel Riyali Mengo Mitsanu Mwezi "250fc"/mois Ne TCA 3%

## MUSIQUE

## Tous au soutien d'Adolphe

*Plus de quatre-vingt-dix jours depuis que la cagnotte est lancée, Cheikh Mc se félicite du progrès et du soutien des autres. Les organisateurs se sont fixés comme objectif général d'atteindre la somme de 6000 Euro qui permettront au jeune Adolphe de recevoir les soins appropriés pour enfin entendre et parler.*

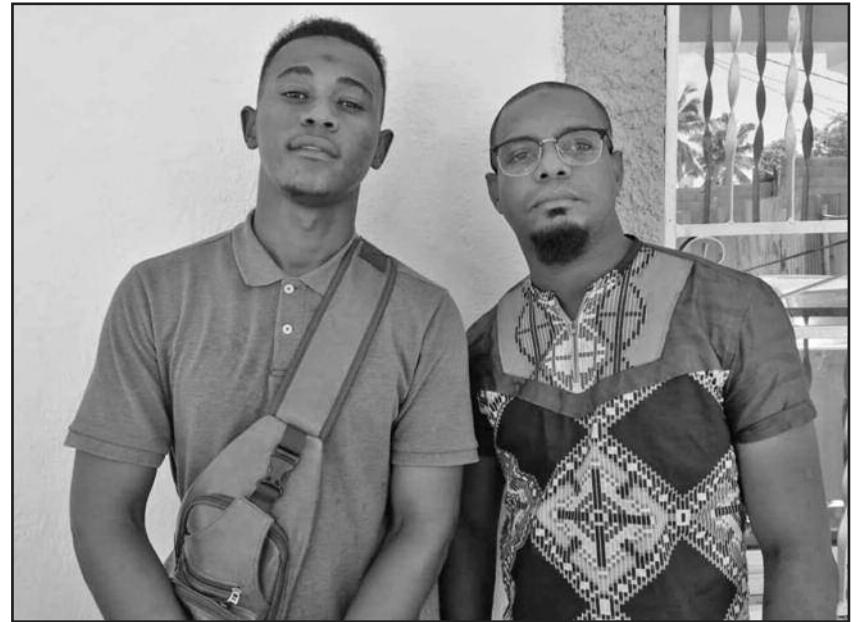
"L'objectif global de la cagnotte est de faire participer des gens, nos amis en espérant avoir 3000 Euro et on a dépassé la somme car on est à 3376 Euro», explique Cheikh Mc, artiste du label Watwania. Parrain du rap comorien et ami d'Adolphe, Cheikh Mc précise qu'avec le concert, le même objectif est de « faire pareil » pour avoir une marge qui permettrait à Adolphe, jeune danseur sourd et muet, de faire les soins et de rester un petit moment pour se rassurer sur son état de santé.

En faveur d'Adolphe, un concert a été organisé il y a presque huit ans de cela à Mitsamihuli. Pour Cheikh, prendre l'initiative de réorganiser quelque chose pour sauver ce jeune du milieu hip hop est une volonté de la famille artistique et des amis d'Adolphe. « On

ne fait pas de concert pour donner de l'argent à un comité mais il sera versé dans son compte. On est là pour faire en sorte qu'il ait des soins et qu'il revienne normal. Ce qui est sûr, Adolphe aura l'appareil auditif », promet-il. Une garantie que Cheikh Mc donne à ceux qui soutiennent de près ou de loin à cette initiative.

Après un essai réussi au Kenya, Adolphe est heureux. Cheikh a rappelé que le concerné a rencontré le médecin et que des tests sont effectués et que ces derniers étaient positifs d'où la naissance de cette initiative. « Adolphe a entendu lors du test. Et quand il est revenu sans l'appareil, cela l'a rendu triste et il n'est pas une personne triste », soutient celui qui fait tout pour que la mission réussisse.

Jeune, motivé, souriant, serviable, travailleur, doué, les adjectifs ne manquent pas pour qualifier le danseur de la famille Tcheza. Moralement, il se prépare bien. Cheikh Mc a montré que ce dernier ne rate rien quant à l'organisation et à la préparation de son voyage pour ses soins. « A chaque fois, il vient faire des commentaires car il voudrait bien s'exprimer, remercier et manifester sa reconnaissance », af-



firme celui qui le connaît depuis des années déjà.

Pour ce grand concert de soutien à Adolphe, Say's a fait le déplacement. « Il a ce qu'il faut, il s'intéresse sur tout ce qui se passe », lance-t-il, avant d'ajouter que « avec zéro complexe malgré son handicap, Adolphe c'est un très bon ami. C'est le mec avec qui tu as envie d'être pour te sentir bien. Il

t'ambiance, il te met bien. Il est très respectueux, il sait quand il faut rigoler, quand il faut se moquer des gens (rire) ». Si tout se passe comme prévu, le départ pour Adolphe est prévu entre le 5 février et début mars au plus tard.

A.O Yazid

Promotion spéciale

EXCÉDENT DE BAGAGE

5 USD/KG\*

1 500KMF/KG\*\*

Dar Es Salam - Moroni

AB PACK Express

AB Aviation

\*A l'aéroport de Dar-Es-Salaam  
\*\*Achat de l'excédent auprès de l'agence AB PACK EXPRESS (Immeuble MATELEC, Moroni) 48h avant le départ